

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

24/044/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES  
PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'EDUCATION - SERVICE DU PATRIMOINE  
SCOLAIRE - Approbation de la désaffectation de l'usage scolaire du bâtiment  
annexe de l'école élémentaire Montolivet pour démolition et/ou reconstruction à  
Marseille.**

24-41191-DE

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

École élémentaire Montolivet - 117 boulevard de l'Aiguillette dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement

Le bâtiment annexe de type chalet de l'école élémentaire Montolivet, d'une superficie de soixante mètres carrés quarante-huit, présentait des problèmes structurels. Il était nécessaire de démolir ce bâtiment. Les travaux de démolition ont eu lieu durant les vacances scolaires d'été 2024 et la rénovation des logements de septembre 2024 à août 2025. L'emplacement du chalet démoli sera utilisé pour créer un espace végétalisé.

Il était donc nécessaire de démolir ce bâtiment annexe, situé 117 boulevard de l'Aiguillette, 12<sup>ème</sup> arrondissement à Marseille, cadastrée 874E107, équipement portant le numéro UPEP I0005078 (conférer plan en annexe).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE L'EDUCATION  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la désaffectation du bâtiment annexe de l'école élémentaire Montolivet, située 117 boulevard de l'Aiguillette dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, équipement portant le numéro UPEP I0005078, d'une superficie de soixante mètres carrés quarante-huit, en vue de sa démolition.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 18 Septembre 2024